

SESSAD destiné à des enfants et adolescents présentant un déficit intellectuel

Public : 0 à 16 ans reconnu par la CDAPH en situation de handicap.

Nombre de jeunes : 51

Lieux de l'accompagnement :

Nous intervenons dans les différents lieux de vie et d'activité de la personne accueillie :

- école
- domicile familial
- locaux du service
- environnement proche
- espaces de loisirs
- autres ...

Étapes de l'accompagnement :

Une fois l'admission prononcée, une période d'évaluation est réalisée par les différents professionnels du SESSAD (éducateurs - orthophonistes - psychomotriciens) à partir de l'évaluation et en fonction des besoins repérés, un projet personnalisé d'accompagnement peut être construit avec la famille.

Bilan annuel avec l'utilisateur et sa famille

- qui donne lieu à une réévaluation du projet
- poursuite ou arrêt de l'accompagnement

Demande de la famille : Le SESSAD intervient à la demande de la famille. C'est une démarche volontaire. L'adhésion et l'engagement de celle-ci sont indispensables.

Les étapes de l'accompagnement :

- Notification / admission
- Évaluation des compétences et des besoins
- Élaboration et construction du projet avec l'utilisateur, sa famille, l'équipe du SESSAD et les partenaires

Demande de la famille : le SESSAD intervient à la demande de la famille. C'est une démarche volontaire. L'adhésion et l'engagement de celle-ci sont indispensables.

SESSAD Autisme

Public : 0 à 20 ans ayant un diagnostic d'autisme

Nombre de jeunes : 8

Lieux de l'accompagnement :

Nous intervenons dans les différents lieux de vie et d'activité de la personne accueillie :

- école
- domicile familial
- locaux de service
- centre de loisirs (sport, loisir)
- infrastructures socioculturelles (ludothèque, médiathèque ...)

Étapes de l'accompagnement :

Ces différentes étapes sont construites avec la famille

- Observations de l'utilisateur pendant 3 à 6 mois dans ses différents lieux de vie et évaluation des compétences et des besoins.
- Élaboration du projet de la personne accueillie.
- Évaluation annuelle du projet.
- Durée d'accompagnement définie par la notification CDAPH avec possibilité de renouvellement ou non en fonction des besoins.

Quelques bases d'action (suite) :

- Intervention pluridisciplinaire autour des axes thérapeutiques et éducatifs.
- Utilisation de méthodes spécifiques à l'autisme (inspirée de l'approche comportementale).
- Possibilité de mise en place de plusieurs séances individuelles hebdomadaires

Quelques bases d'action (suite) :

- Travail en lien avec le CRDA (Centre de Relais Départemental sur l'Autisme).
- Travail en partenariat avec les équipes pédagogiques des lieux de scolarisation et autres partenaires.

Demande de la famille : le SESSAD intervient à la demande de la famille. C'est une démarche volontaire. L'adhésion et l'engagement de celle-ci sont indispensables.

SESSAD Insertion Sociale et Professionnelle

Public : 16 à 20 ans reconnu par la CDAPH en situation de handicap.

Nombres de jeunes : 19

Objectif :

- Accompagner la personne accueillie dans l'élaboration de son projet professionnel.
- Préparer à l'autonomie sociale.
- Favoriser le développement personnel de la personne accueillie

Lieux de l'accompagnement :

Nous intervenons dans les différents lieux de vie et d'activité de la personne accueillie :

- en entreprise
- au CFA, au collège, au lycée
- au SESSAD
- dans son environnement

Quelques bases d'action à partir de la demande de la personne accueillie et sa famille :

- Évaluation des compétences professionnelles de la personne accueillie et adaptation de son parcours en adéquation avec ses conséquences.
- Apporter un soutien organisationnel et pédagogique à son parcours de formation.
- Écoute et soutien de la personne accueillie
- Développer la mobilité ; transport - permis AM (Brevet de Sécurité Routière) - Permis de conduire.
- Aide dans les démarches administratives.

